

Délibération N°2025.048 JEUDI 27 NOVEMBRE 2025 A 18H30**DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT ARRAS
CANTON ARRAS-2 Commune d'ATHIES**

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mélanie PAWLAK, en suite de convocation en date du 20 novembre 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : Mme Mélanie PAWLAK, M. Bernard DURAND, Mme Corinne LEFRANC, M. Maxime GOUBET, Mme Dominique KOLACZYK, M. Gaétan AMEELE, M. Claude CAUET, Mme Clotilde LESAINT, Mme Pascale BINET, Mme Christine VALLEZ, M. Anthony LENGLER, M. Guillaume LEFEBVRE

REPRESENTE : Mme Katarina LESOING par M. Anthony LENGLER

ABSENT EXCUSÉ : Mme Caroline LEFEBVRE

ABSENT : M. Laurent CARTIGNY

est désigné secrétaire de séance : M. Anthony LENGLER

Objet : Mise en place d'une seconde mutuelle santé communale

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NE PREND PAS PART AU VOTE : 2

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal d'accréditer une seconde mutuelle santé communale, Mutualia, au profit des administrés de la commune.

La complémentaire santé et prévoyance de Mutualia s'adresse aux habitants quel que soit leur âge, sans questionnaire de santé, sans délai d'attente et sans condition de ressources.

Les habitants pourront comparer avec les prestations proposées par l'association Mandarine déjà présente sur notre commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à 11 voix POUR et 2 ne prenant pas part au vote

D'accepter le projet et de valider la proposition des contrats de santé mutualisés relayés par la mairie pour tous les administrés non éligibles à un contrat de groupe,

D'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de la mutuelle santé communale avec Mutualia représentant aucun coût pour le budget communal.

Ainsi délibéré et signé après lecture

Le Maire,



Mélanie PAWLAK

Le secrétaire de séance

Anthony LENGLER